



# Transport

## TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VEHICULES

(Accès par voie de la formation 1a)

Réf de l'action : ECF T320 indice 13

Version... de l'IFP...

### OBJECTIFS

*Obtenir une qualification, qui valide la capacité à réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec tout type de véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes.*

### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Etre titulaire du Titre Professionnel de conducteur routier sur porteur et justifier d'au moins 2 semaines d'application en entreprise.

Ou

- Etre titulaire d'un permis C ou CE, d'une attestation FIMO pour le transport de marchandises et justifier de trois mois d'expérience professionnelle de conducteur.

- Avoir satisfait à l'Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP).

AVERTISSEMENT :

Le candidat devra avoir été reconnu apte lors d'une visite auprès de la commission médicale des permis de conduire.

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants ayant satisfait aux exigences de compétences définies par le Ministère du Travail.

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multi média.
- Atelier et salle de mécanique et/ou maquettes.
- Aire d'évolution
- Quai de chargement
- Véhicule articulé et/ou train-routier.

### EFFECTIFS :

16

### HORAIRES :

06h00 13h00 / 13h00 20h00

### DUREE :

280 heures

Pour l'inscription à la session de validation, une durée de formation minimale de 245 h est exigée des candidats

(\*) auxquelles s'ajoutent 35 h pour la session d'examen.

- Cas particulier d'un candidat déjà détenteur du permis CE : le parcours formatif peut être réduit à 175 h minimum (+ 35 h)

(\* Arrêté du 30/10/2012 modifiant l'arrêté du 26/2/2008 relatif au titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules.

### PROGRAMME

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.
- Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules.
- Conduire et manœuvrer tout type de véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises.
- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier national et international de marchandises
- Prendre en charge et livrer la marchandise
- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
- Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

### MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluations réalisées en cours de formation (ECF)
- Epreuve de synthèse : mise en situation professionnelle, Epreuve Théorique Générale du permis de conduire, entretien technique
- Dossier professionnel (DP)

### SANCTION VISEE

Titre Professionnel de Conducteur (trice) Routier sur tous véhicules. Ce Titre, de niveau V, délivré par le Ministère du Travail, donne par équivalence : Le permis CE (sans restriction), donne la qualification initiale de conducteur routier (délivrance de la CQC sans devoir suivre une FIMO).

Paraphe OF

Paraphe commanditaire



Transport

## TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VEHICULES

(Accès par voie de la formation 1a)

Réf de l'action : ECF T320 indice 13

Version... de l'IFP...

### OBJECTIFS

*Obtenir une qualification, qui valide la capacité à réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec tout type de véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes.*

La détention du titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules permet d'exercer le métier au-delà de 18 ans.

Paraphe OF

Paraphe commanditaire